



Feuillet « Participant a une sensibilisation »

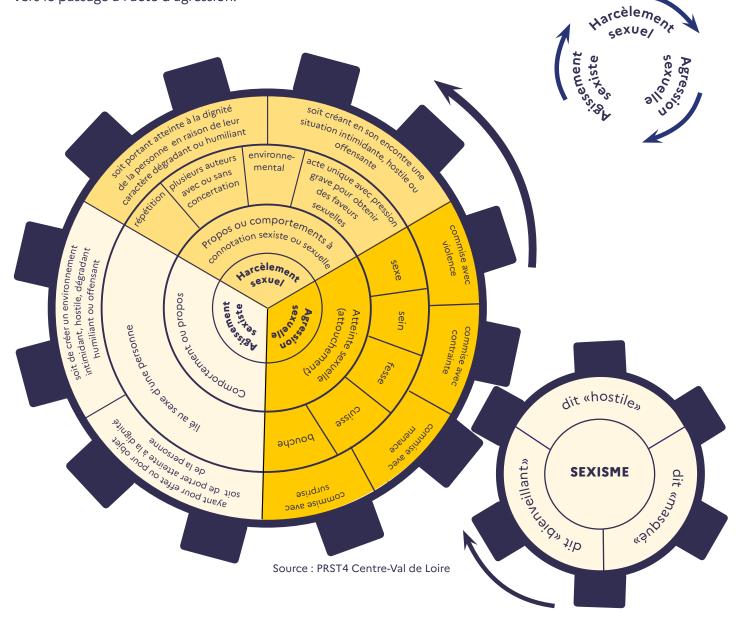
PREVENIR LES AGISSEMENTS SEXISTES, LES VIOLENCES SEXUELLES AU TRAVAIL

Mon entreprise sexiste? Jamais!

Les agissements sexistes, les violences sexuelles sont un risque professionnel que chacun, chacune, employeur, salarié, doit contribuer à prévenir. La présente publication est destinée à conduire en entreprise une action de sensibilisation à ce risque.

Roue des agissements sexistes et des violences sexuelles

Pourquoi une roue ? C'est une façon de mettre en visibilité que les situations s'alimentent ; une ambiance de travail sexiste, non prise en charge, peut être le terreau de situations qui évoluent vers le harcèlement sexuel, voire vers le passage à l'acte d'agression.



Contacts, ressources et obligations réglementaires dans l'entreprise

Afficher les coordonnées des contacts internes et externes ; se servir des obligations et des ressources pour agir en prévention.

	Contacts internes		Contacts externes	Re	essources et / ou obligations
•	l'employeur et/ou le responsable ressources humaines :	•	le service de prévention et de santé au travail :	•	l'accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle (ou à défaut le plan d'action unilatéral) :
•	les référents harcèlement entreprise :				
	 le référent du Comité Social Economique: 	•	l'inspecteur du travail :	•	le document unique d'évaluation des risques professionnels :
		_	Vingénieur ou contrôleur Corest .		
	 le référent entreprises d'au moins 250 salariés : 	•	l'ingénieur ou contrôleur Carsat :	•	les affichages : dispositions code pénal, règlement intérieur :
			le défenseur des droits :		
•	les élus du CSE /les délégués syndicaux :				

Les victimes, les témoins, les lanceurs d'alerte sont protégés par la loi contre d'éventuelles sanctions, notamment des licenciements et des mesures discriminatoires (Articles L1153-2 et L1153-5 du code du travail).

Pour aller plus loin:

consulter les sites de l'INRS (https://www.inrs.fr/)

et de l'Aract Centre-Val de Loire

(https://www.anact.fr/boite-outils-violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail)

Ce feuillet «participant» est associé à une brochure d'animation sur la prévention des agissements sexistes et violences sexuelles au travail.

 $Pour \ toute \ animation, veuillez \ contacter: dreets-cvl. dialogue-social @dreets.gouv.fr$





L'Etat, l'Aract, les préventeurs de la région Centre-Val de Loire et les partenaires sociaux œuvrent pour la santé au travail.

(https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/4eme-plan-regional-de-sante-au-travail-PRST4)